

Informations de base	
2002/2546(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur le financement de l'aide au développement (Monterrey) Subject 6.30 Coopération au développement	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2509	2003-05-19

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/04/2002	Décision du Parlement	T5-0208/2002	Résumé
25/04/2002	Fin de la procédure au Parlement		
07/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		
19/05/2003	Débat au Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2546(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0246/2002	25/04/2002	
Proposition de résolution		B5-0247/2002	25/04/2002	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0208/2002 JO C 131 05.06.2003, p. 0018-0164 E	25/04/2002	Résumé
Proposition de résolution		B5-0244/2002	25/04/2002	
Proposition de résolution		B5-0245/2002	25/04/2002	

Résolution sur le financement de l'aide au développement (Monterrey)

2002/2546(RSP) - 25/04/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a réaffirmé son engagement en faveur de l'éradication de la pauvreté en adoptant une résolution commune sur le financement de l'aide au développement. Le Conseil européen de Göteborg avait fixé comme objectif d'atteindre 0,7% du PNB en matière d'aide publique au développement. Si les Députés se félicitent que l'UE ait fixé l'aide officielle au développement octroyée par les États membres à 0,33% du PNB, ils déplorent, cependant, que le consensus de Monterrey ne comporte pas d'obligation contraignante assortie d'un calendrier impératif. Ils invitent par conséquent l'UE à arrêter un tel calendrier en vue d'atteindre l'objectif de 0,7% du PNB d'ici 2010, dans le cadre de la conférence de Johannesburg. Le Parlement réitérant sa volonté d'atteindre les objectifs du Millénaire (réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015), réaffirme que le nouveau cycle de négociations de l'OMC doit être centré sur la nécessité du développement. En effet, la libéralisation du commerce doit être mise en oeuvre dans un cadre garantissant l'équité dans les pays en développement et doit favoriser une utilisation durable de l'environnement et de ses ressources. Les Députés estiment que le commerce est la principale source extérieure de financement du développement. Ils soutiennent, par conséquent, que les entraves au commerce, les subventions et autres mesures qui faussent le commerce dans des secteurs tels que l'agriculture, doivent faire l'objet d'une évaluation en vue de leur élimination. Enfin, le Parlement considère que le micro-financement pour les travailleurs indépendants et les crédits à faible taux d'intérêt pour les PME sont des composantes essentielles de tout programme d'éradication de la pauvreté dans les pays en voie de développement.